



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.16
7 avril 2025

Original: ANGLAIS

Onzième réunion du Comité consultatif scientifique
et technique (STAC) de l' Protocole Concernant
Zones et faune spécialement protégées (SPAW)
dans le Plus large Région des Caraïbes

Panama City, Panama
30 juin – 3 juillet 2025

RECOMMANDATIONS POUR LA CONSERVATION DES POISSONS-SCIÉS (Pristidae) DANS LA RÉGION DES CARAÏBES

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES SPAW

Cette réunion se tiendra en format hybride. Les délégués sont priés de télécharger tous les documents de la réunion au format électronique si nécessaire

Résumé

La COP 12 du SPAW a adopté les recommandations pour la conservation des poissons-sciés (Pristidae) dans le document UNEP(DEPI) CAR WG.43/INF.25, paragraphes 6 à 11, et a demandé au Groupe de travail sur les espèces d'aider le Secrétariat et le SPAW-RAC à mettre en œuvre les recommandations, le cas échéant.

Le Groupe de travail sur les espèces prend acte de la demande du STAC. Afin de répondre à cette demande et d'obtenir des informations complémentaires sur la conservation du poisson-scie et sur la mise en œuvre des recommandations de la COP 12 du SPAW par les Parties contractantes au SPAW, les experts ont élaboré un questionnaire.

Huit réponses ont été reçues pour l'enquête : six de Parties contractantes du SPAW et deux de Parties non contractantes (Jamaïque, Mexique). Le nombre de Parties contractantes ayant répondu n'a pas été celui attendu par les experts et, comme les principaux États de l'aire de répartition du poisson-scie n'étaient pas représentés dans les réponses, les experts considèrent que les informations reçues ne sont pas suffisantes pour établir un état des lieux.

Les réponses à l'enquête soulignent le manque d'informations scientifiques disponibles sur la répartition et la biologie du poisson-scie et le manque de ressources consacrées à la conservation et à la gestion du poisson-scie, suivi de la nécessité de renforcer les capacités de mise en œuvre et de soutenir la sensibilisation du public.

Afin de faciliter l'engagement d'un plus grand nombre de Parties contractantes et de répondre au besoin d'informations sur la biologie, la conservation et la gestion du poisson-scie identifié par le questionnaire, le Groupe de travail sur les espèces recommande que : Le Secrétariat du SPAW invite un expert du poisson-scie à présenter les enjeux de la conservation du poisson-scie dans la région des Caraïbes lors de la prochaine réunion du STAC.



iiiiii

ACRONYMES

UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
RAC	Centre d'activités régionales du protocole SPAW
SPAW	Protocole relatif aux zones spécialement protégées et à la faune sauvage
SSG	Groupe de spécialistes des requins
STAC	Comité consultatif scientifique et technique du protocole SPAW
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

Recommandations pour la conservation du poisson-scie dans la région des Caraïbes

Auteurs

Olga Koubrak
Sonja Fordham
Karen Koyama
Milena Benavides Serrato

Président et secrétariat : SPAW RAC

Contexte

1. L'article 10 du Protocole de 1990 à la Convention de Carthagène relatif aux aires et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW) stipule que les Parties « appliquent des mesures de rétablissement, de gestion, de planification et autres mesures propres à assurer la survie des espèces [en danger ou menacées] » et réglementent ou interdisent les activités ayant des « effets néfastes sur ces espèces ou leurs habitats ». L'article 11 stipule que chaque Partie « assure la protection et le rétablissement complets des espèces de faune inscrites à l'annexe II ».
2. Les deux espèces de poissons-scies présentes dans les Caraïbes – le poisson-scie à petites dents (*Pristis pectinata*) et le poisson-scie à grandes dents (*Pristis pristis*) – sont classés sur la Liste rouge de l'UICN comme étant en danger critique d'extinction et sont inscrits à l'Annexe II du Protocole SPAW depuis 2017 et 2019, respectivement. La mise à jour de 2018 de la Stratégie mondiale du poisson-scie du Groupe de spécialistes des requins de l'UICN (SSG) a souligné que la Grande Caraïbe était une région clé pour prévenir l'extinction du poisson-scie. Le SSG considère que le poisson-scie est toujours présent dans cinq Parties contractantes au protocole SPAW : les Bahamas, la Colombie, Cuba, le Honduras et le Panama. Ces pays sont reconnus comme prioritaires pour la recherche sur le poisson-scie et/ou l'amélioration des politiques. La Colombie, Cuba et le Panama ont également été identifiés par Yan et al. (2021) comme des pays prioritaires pour la recherche et les mesures politiques sur le poisson-scie.
3. La survie des poissons-scies est principalement menacée par la pêche. La destruction et la dégradation de leurs habitats côtiers constituent également une menace importante.

4. Les tâches et les présidents des groupes de travail *ad hoc du SPAW STAC pour 2024-2025* comprennent la tâche spécifique suivante pour le groupe de travail sur les espèces : «Aider le Secrétariat et le SPAW-RAC à mettre en œuvre les recommandations pour la conservation des poissons-scies (Pristidae) dans le document PNUE (DEPI) CAR WG.43/INF.25, paragraphes 6 à 11, le cas échéant ».

Recommandations

5. Les membres du groupe de travail sur les espèces prennent acte de la décision du STAC 10 d'aider le Secrétariat et le CAR-SPAW à mettre en œuvre les recommandations pour la conservation des poissons-scies (Pristidae) figurant aux paragraphes 6 à 11 du document CAR WG.43/INF.25 du PNUE (DEPI), selon le cas. Afin de répondre à cette demande et d'obtenir des informations complémentaires sur la conservation des poissons-scies et sur la mise en œuvre des recommandations de la COP 12 de SPAW par les Parties contractantes au SPAW, les experts ont élaboré un questionnaire.
6. Ce questionnaire se concentre sur les programmes de réglementation et d'application existants, ainsi que sur les besoins et les principaux obstacles à la conservation des poissons-scies (Pristidae) dans les parties contractantes du SPAW (Annexe II du protocole SPAW) (annexe 1).
7. 8 réponses ont été reçues : 6 de Parties contractantes : Colombie, Pays-Bas (Saba, Sint Maarten), Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, États-Unis d'Amérique et 2 de Parties non contractantes (Jamaïque, Mexique).

333

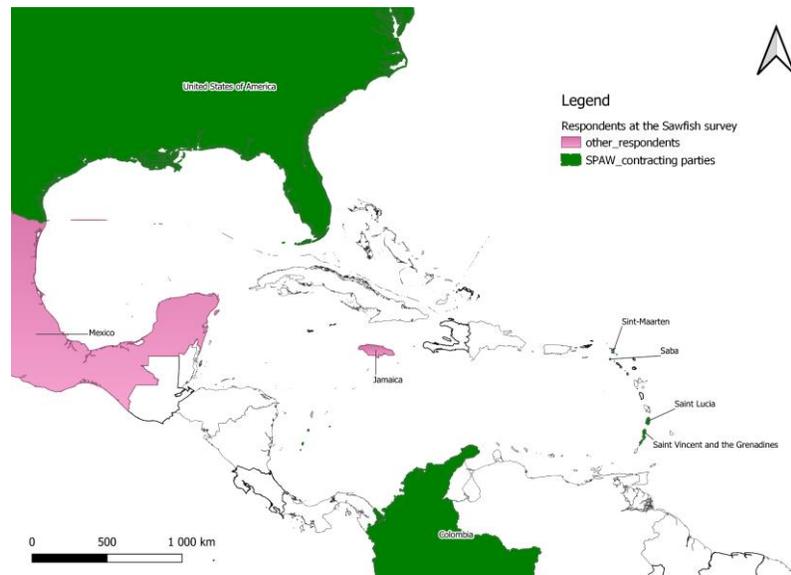


Figure 1 - Carte des répondants à l'enquête sur les poissons-scies du groupe de travail SPAW, 2024

8. *Section A : Informations générales*

Quatre (4) répondants ont une population de poissons-scies. 2 ont une population de poissons-scies à petites dents (*Pristis pectinata*), 1 a une population de poissons-scies à grandes dents (*Pristis pristis*) et 1 ne sait pas quelles espèces sont présentes.

3 répondants ne savent pas s'ils ont une population de poissons-scies et 1 n'en a pas.

9. *Section B : Réglementation*

5 répondants ont une réglementation nationale en vigueur concernant la pêche au poisson-scie. Seul un répondant sur quatre possédant des poissons-scies n'est pas soumis à une réglementation ; les trois autres répondants en ont une.

2 répondants sur 3 qui ne savent pas s'ils ont une population de poissons-scies ont mis en place une réglementation.

Lorsque des réglementations nationales existent, elles interdisent explicitement la pêche, la mise à mort, la possession, la vente et le commerce de poissons-scies. Un répondant a indiqué que leur réglementation n'interdit pas explicitement la mise à mort de poissons-scies.

Pour les répondants qui n'ont pas mis en place de réglementation sur le poisson-scie, les principaux obstacles au développement ou à la mise en œuvre sont les suivants :

- Le répondant ne sait pas si cette espèce est capturée/n'a aucune connaissance de l'espèce capturée dans les eaux ;

- Les espèces de poissons-scies ne sont pas débarquées ni utilisées dans les pêcheries ;
- Manque de capacité à surveiller les espèces et à faire respecter les réglementations

10. *Section C : Mesures de gestion*

2 répondants ont un plan de rétablissement ou de gestion du poisson-scie en place.

Les deux plans de gestion contiennent des mesures de réduction des prises accessoires. Un plan (en cours de mise à jour) comporte également des mesures relatives à la pêche, telles que des zones fermées, un plan d'action pour le rétablissement des populations de poissons-scies, des recherches et des mesures de protection pour les habitats critiques des poissons-scies (par exemple, les mangroves), ainsi que des programmes d'éducation et d'application de la loi pour mettre en œuvre des mesures de protection et promouvoir une remise à l'eau en toute sécurité des poissons-scies.

Pour 4 répondants, les principaux obstacles à l'élaboration ou à la mise en œuvre d'un plan de gestion pour le poisson-scie sont le manque de données/informations sur l'espèce.

Mais pour 2 d'entre eux, c'est aussi un manque de ressources humaines, pour 1 d'entre eux, des ressources inadéquates et pour un autre, un manque de ressources financières.

Plusieurs répondants ont souligné la difficulté d'enregistrer la présence d'espèces de poissons-scies dans leurs eaux.

11. *Section D : Besoins des répondants à l'enquête en matière de gestion du poisson-scie.*

Pour 5 répondants, les besoins prioritaires pour améliorer la gestion et la protection du poisson-scie sont les ressources financières, les données et/ou la recherche scientifique ; pour 3 d'entre eux, ce sont les ressources humaines et le renforcement des capacités d'application (par exemple, l'éducation sur les meilleures pratiques de gestion du poisson-scie) ; 1 répondant a indiqué le besoin d'assistance technique et/ou de formation ; et 1 répondant est vraiment préoccupé par l'impact potentiel des prises accessoires.

Les pays/territoires attendent l'aide des experts du groupe espèces du SPAW, du CAR-SPAW et du Secrétariat pour faire progresser les efforts de conservation du poisson-scie, en fournissant des informations et des ressources sur sa biologie, du matériel de sensibilisation et d'éducation du public, ainsi que des informations et des ressources sur les meilleures pratiques de gestion du poisson-scie (7 répondants). Ils recherchent également un soutien pour organiser des ateliers et des formations (5 répondants).

Une Partie contractante a indiqué que, comme pour toute espèce rare, la sensibilisation à son existence et à sa possible résidence est essentielle pour établir des partenariats de conservation à différentes échelles, des communautés locales aux programmes internationaux. SPAW pourrait contribuer à l'élaboration de stratégies de sensibilisation pour les pays situés dans l'aire de répartition historique de l'espèce, dans l'espoir de nouer des partenariats de conservation entre les signataires de SPAW. Les publics cibles

pourraient inclure le grand public ou les groupes d'utilisateurs les plus susceptibles d'interagir avec le poisson-scie, tels que les pêcheurs, les plaisanciers, les plongeurs, etc.

12. **Conclusion et recommandations**

Les experts "espèces" ont discuté des réponses à l'enquête et ont noté que le nombre de Parties contractantes ayant répondu n'était pas celui attendu et que certains États de l'aire de répartition du poisson-scie n'étaient pas représentés dans les réponses à l'enquête.

Parmi les réponses reçues, les thèmes communs étaient le manque d'informations scientifiques de base disponibles sur la présence du poisson-scie et la biologie de l'espèce, ainsi que le manque de ressources sur la conservation et la gestion du poisson-scie, suivis de la nécessité de renforcer les capacités de mise en œuvre et de soutenir la sensibilisation du public.

Les experts de l'espèce ont conclu qu'un engagement renforcé des Parties contractantes du SPAW, en particulier des principaux États de l'aire de répartition du poisson-scie, est essentiel à la mise en œuvre réussie des recommandations sur le poisson-scie adoptées à la COP12.

Afin de faciliter l'engagement d'un plus grand nombre de Parties contractantes et de répondre au besoin d'information sur la biologie, la conservation et la gestion du poisson-scie identifié dans l'enquête, le Groupe de travail sur les espèces recommande que :

Le Secrétariat de la Convention de Carthagène invite un expert en poissons-scies à présenter les populations de poissons-scies, la biologie et les besoins de conservation et de gestion des poissons-scies dans la région des Caraïbes lors de la prochaine réunion du STAC.

Sawfish Conservation Survey

This questionnaire is intended for focal points in countries that are Party to have signed, the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW Protocol). It will enable the SPAW the Species Working Group to obtain information on existing regulatory and enforcement programs, as well as on the needs and main obstacles to sawfish (Pristidae) conservation in SPAW Contracting Parties (Annex II of the SPAW protocol).

The results of the survey will be an invaluable source of information enabling SPAW experts to support countries in implementing the recommendations for the conservation of Sawfishes (Pristidae) in UNEP (DEPI) CAR WG.43/INF.25, paragraphs 6-11 adopted by SPAW COP12.

The results of this surveys will be analyze by the SPAW working group species and presented to the STAC 11.

Content (11 questions) :

Section A: General Information

Section B: Regulation

Section C: Management measures

Section D: Country's needs related to managing sawfish

* Indique une question obligatoire

SECTION A: GENERAL INFORMATION

1. Country *

2. Full name of the reporting institution *

777

12/12/2024 14:49

Sawfish Conservation Survey

3. Name(s) and position(s) of the reporting officer(s)

4. Email address(es)

5. 1. Do you have sawfishes in your country? *

Plusieurs réponses possibles.

- Yes
- No
- I don't know

6. 2. If yes, specify which species

Plusieurs réponses possibles.

- Smalltooth sawfish (*Pristis pectinata*)
- Largetooth sawfish (*Pristis pristis*)
- I don't know

SECTION B: REGULATION

7. 3. Does your country have a sawfish national regulation in place? *

Plusieurs réponses possibles.

- Yes
- No
- I don't know

12/12/2024 14:49

Sawfish Conservation Survey

8. 3bis. If yes, specify the instrument

9. 4. If yes, for which species do you have sawfish regulation:

Plusieurs réponses possibles.

- Smalltooth sawfish (*Pristis pectinata*)
- Largetooth sawfish (*Pristis pristis*)
- I don't know

10. 5. If yes, the national regulations explicitly prohibit sawfish:

Plusieurs réponses possibles.

- Fishing
- Killing
- Retention
- Sale
- Trade
- Other

11. 5bis. If other, please specify

12/12/2024 14:49

Sawfish Conservation Survey

12. 6. If your country does not have a sawfish regulation in place, what are the major barriers to development or enactment:

Plusieurs réponses possibles.

- Human resources
- Financial resources
- Public acceptance
- Other

13. 6bis. If other, please specify

14. 6ter. Please provide additional detail about the barriers you identified above (optional)

SECTION C: MANAGMENT MEASURES

15. 7. Does your country have a Sawfish recovery or management plan in place? *

Plusieurs réponses possibles.

- Yes
- No
- In progress
- I don't know

101010

12/12/2024 14:49

Sawfish Conservation Survey

16. 8. If yes, does the management plan contain measures on:

Plusieurs réponses possibles.

- Fishery, such as closed areas
- Bycatch reduction measures
- Recovery action plan for Sawfish populations
- Research and protections for critical sawfish habitats (eg mangroves)
- Education and enforcement programs to implement protections and promote safe sawfish release
- Other

17. 8bis. If other, please specify

18. 8ter. Please provide additional detail about sawfish management plan and measures (optional)

111111

12/12/2024 14:49

Sawfish Conservation Survey

19. 9. If your country does not have a management plan for sawfish, what are the major barriers to development or enactment:

Plusieurs réponses possibles.

- The regulation is not appropriate
- Lack of data/information about the species
- Inadequate enforcement
- Human resources
- Financial resources
- Public acceptance
- Other

20. 9bis. If other, please specify

21. 9ter. Please provide additional detail about the barriers you identified above (optional)

SECTION D: Countries' needs related to managing Sawfish

121212

12/12/2024 14:49

Sawfish Conservation Survey

22. 10. What is the top priority needs within your country to improve management and protection of sawfish (choose up to 3):

Plusieurs réponses possibles.

- Human resources
- Financial resources
- Technical assistance and/or training
- Building enforcement capacity
- Data and/or scientific research
- Public acceptance
- Fishery regulation
- Recovery action plan for sawfish populations
- Other

23. 10bis. If other, please specify

24. 11. What assistance can SPAW species experts and/or SPAW-RAC and SPAW Secretariat provide to help advance sawfish conservation efforts:

Plusieurs réponses possibles.

- Information/resources on sawfish biology
- Information/resources on best practices for sawfish management
- Public outreach/educational materials
- Workshops/training
- Other

131313

Appendix 1 SPAW Sawfish conservation survey, 2024

26. 11ter. Please provide additional details about assistance you need from SPAW species working group, SPAW-RAC or Secretariat (optional).

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms